

COMMUNE DE RIVIERES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 023/2024**

*Séance du 18 juin 2024*

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur HERIN Christophe, Maire.

**Date de la  
convocation : 13/06/24**

**Date d'affichage :  
13/06/2024**

Présents : BERMES Marie-Christine, BRILLANT Marie-Thérèse, CAILHOL Thierry (*départ à 19h17*), CHOPO Guy, FERRET Myriam, HERIN Christophe, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude, ROBERT Béatrice.

Absents : ANGLADE Christine, PRADEL Michel.

Absents excusés : CASAGRANDE Hervé, DON Daniel.

Procurations : DON Daniel à HERIN Christophe.

Secrétaire de séance : MAUREL Jean-Claude.

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Publication ou notification
15	13	10	

**Objet : Actualisation du plan de financement pour le programme « *Rénovation des anciens vestiaires pour accueil de professionnels de santé* »**

Suite aux délibérations n° 007/2023 du 08/02/2023, et n° 034/2023 du 30/08/2023 relatives à l'attribution de lots suite à l'appel d'offres « Réhabilitation des vestiaires », il y a lieu de demander une mise à jour du plan de financement préalablement établi afin d'ajouter les frais s'y afférant.

Le montant estimatif prévisionnel actualisé de la rénovation des anciens vestiaires est le suivant :

- Travaux + Frais d'études et aléas : 451 200,00€ HT

**Soit un montant total de 451 200.00€**

Le plan de financement actualisé proposé est le suivant :

	Plan de financement		
Partenaires	Dépenses (HT)	Recettes	%
Travaux + frais d'études	451 200.00€		
Etat (Fonds vert)		97 661.00€	21.64
Conseil Départemental du Tarn		50 000.00€	11.08
Conseil Régional (FRI)		20 000.00€	4.43
Fonds de concours Communauté d'Agglomération		128 000.00€	28.36
Commune (autofinancement + loyers locaux sur 15 ans)		155 539.00€	34.47
<b>Total</b>	<b>451 200.00 €</b>	<b>451 200.00 €</b>	

Les frais de travaux complémentaires concernés sont :

- Tranche ferme : 294 227€ HT
- Option B (fermeture de l'auvent) : 33 185€ HT
- Tranche conditionnelle (panneaux photovoltaïques) : 90 840€ HT

Les frais d'études et d'aléas complémentaires concernés sont :

- SOCOTEC : contrôleur technique : 2 200€ / coordinateur : 2 478€
- DEFIM « DPE » : 1 830€
- Géomètre : 810€
- Diagnostic charpente : 1 080€
- Aléas : 24 550€

Cette délibération vient en complément des délibérations n°007/2023 du 8/02/2023 et n° 034/2023 du 30/08/2023. Elle sera transmise au Département. La Région et l'Etat ayant déjà donné sa décision d'attribution, le montant initial de subvention ne sera pas modifié.

**Où cet exposé, Le Conseil Municipal :**

- **AUTORISE** le Maire à procéder aux demandes de subventions correspondantes, auprès des différents partenaires
- **DONNE** l'autorisation au Maire de signer tout document relatif à ce dossier

**Adopté à l'Unanimité.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire  
Christophe HERIOT

